



ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Guadeloupe/Guyane: 2,30 euros - France: 2,60 euros - CPPAP 1122 C 86520 - ISSN 0757555

N° 1957 - 04 Février 2021 • 2,20€

Numéris Clausus & J-Expose :



La « créativité guadeloupéenne » en partage

Vœux de la CCI :



Entre espoir et "attentes"

60.000 Rebonds Antilles-Guyane



Pour changer le regard sur l'échec entrepreneurial aux Antilles-Guyane.



Steve Germanicus, responsable administratif et comptable des Yaourt CITO (MI)

YAOURTS CITO :

Une aventure entrepreneuriale martiniquaise

ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Avec vous depuis 40 ans !

POLITIQUE

ÉCONOMIE

ENTREPRISES

ÉLU(E)S

ART & PATRIMOINE

TOURISME

MUSIQUE

SPORT

CARAÏBE...

... en 2021

nous serons toujours à vos côtés !

La langouste et l'oursin disparaîtront-ils de nos assiettes ?

Pierre Drela, récemment décédé, a publié de nombreuses tribunes dans la presse de Martinique, à France-Antilles et à Antilla notamment. Ces points de vues touchaient tous les secteurs de la vie de ce pays, étaient précis et mesurés dans leur expression mais fermes dans le fond, comme les lecteurs d'aujourd'hui pourront l'apprécier à la lecture du texte qui suit et publié en octobre 2015. Dans les circonstances douloureuses causées par sa disparition, Antilla se permet ici de dire son amitié et ses condoléances à sa famille.

La Martinique, notre île, a le privilège de disposer dans sa faune marine deux espèces de poissons qu'on peut qualifier d'unicques : il s'agit de la langouste et de l'oursin.

Ces deux variétés sont très recherchées par nos restaurateurs afin de satisfaire les papilles de nos compatriotes et surtout de nos touristes. Nos enfants de l'autre côté de l'Atlantique, à chaque congé au pays ne pensent qu'à la dégustation qu'ils pourront faire lors de leur séjour auprès des leurs.

Mais voilà, ces espèces pour des raisons différentes sont en train de disparaître de nos assiettes.

Il y a d'une part la langouste qui paraît-il subit les effets du chlorodécone ce pesticide qui après avoir pollué nos terres s'est infiltré dans l'océan par le biais des rivières et des eaux de pluies qui drainent tout sur leur passage jusqu'à la mer au point que toute pêche surtout sur la côte atlantique est frappée d'interdiction par le Préfet. Ce crustacé qui apportait un plus au pouvoir d'achat du marin-pêcheur n'apparaît que rarement aux étals de poissons.

Dans la lutte entreprise par les pouvoirs publics pour venir en aide aux agriculteurs victimes du chlordécone, déjà trois plans ont été élaborés par nos gouvernants mais apparemment aucun effet positif à ce jour : il semble qu'on ait oublié le professionnel de la mer qui doit aller très loin pour

chercher un poisson dont il ne peut garantir la qualité. Cette profession dont la relève n'est pas assurée par nos enfants risque de disparaître si des dispositions ne sont pas prises pour pérenniser le revenu de cette filière ne serait-ce qu'en augmentant le prix du kilo de poissons qui n'a pas bougé depuis des décennies. Certes la concurrence est rude au supermarché, mais c'est déjà le cas pour nos légumes et nous faisons avec, il suffit de comparer le kilo de carotte importée avec celui vendu par le marchand local. Le martiniquais est attaché à son poisson frais, il privilégiera toujours celui que lui apporte son marin-pêcheur.

D'autre part et pour la sauvegarde de l'espèce menacée, l'oursin comparé au caviar des riches ne peut être pêché que sur décision du préfet au grand dam des professionnels. Malgré une abstinence de trois ans il apparaît que la reproduction se fait au ralenti au point que le préfet n'autorise la pêche qu'à certains marin-pêcheurs, une telle décision ne peut que créer une discrimination parmi la profession. La rareté du produit a son corollaire l'augmentation des prix. Le martiniquais moyen ne connaît plus le goût de l'oursin qu'il appelait « chadron ». A ce propos, les informations publiées dans notre quotidien France-Antilles du mardi 20 octobre ne sont pas faites pour apaiser la colère des pêcheurs d'oursins qui n'ont pas été choisis

pour la prochaine ouverture de pêche très limitée.

Elles laissent libres court aux braconniers qui ne se priveront pas de l'espace qui leur est laissée.

Parmi les métiers pénibles puisqu'on parle de la pénibilité pour partir à la retraite celui de marin-pêcheur est certainement l'un des premiers car en plus il le cumule avec le risque. Victime des aléas de la météo, il doit en plus affronter les caprices de la mer et supporter des charges sociales qui grèvent son pouvoir d'achat sans parler de la concurrence déjà citée plus haut. Ce n'est pas dans ce secteur qu'on peut parler d'auto-suffisance à atteindre. Comme dans d'autres domaines, l'importation reste le seul remède pour nourrir la population. On nous dit de cultiver sur nos balcons pour ceux qui en possèdent un mais les autres, les habitants d'HLM ! Je crois savoir que les balcons sont destinés à embellir les appartements et non pour planter des dahlias ou autres cultures vivrières.

En tout cas comme l'agriculteur à qui on demande de diversifier ce que le marin-pêcheur ne peut faire, voilà deux professions menacées de disparition. La Collectivité Territoriale apportera-t-elle le messie tant attendu, difficile d'y croire ! Quoi qu'on dise nous ne croyons plus au miracle.

Pierre DRELA

Directrice de la publication : Valentine Hellenis : 0596 75 48 68 • Directeur de la rédaction : Henri Pied: 0596 75.48.68

Rédaction: Tony Delsham, Henri Pied, Gérard Dorwling-Carter, Mike Irasque, Philippe Pied

Conception, Commercialisation, Marketing et Publicité : CONCEPT CV : 0696 73 26 26

Collaborateurs : Gérard Dorwling-Carter, Philippe Pied, Mike Irasque, , Concept CV, Nadia Celcal, Judes Duranty, Nathalie Laulé,

Impression: Imp. PRIM • Attention : les documents, manuscrits ou non, restent la propriété de la rédaction.

Bureaux : 60 Jambette-Beauséjour - 97200 Fort-de-France • Adresse postale : Antilla - 40, rue Schoelcher - 97232 Le Lamentin

Internet : www.antilla-martinique.com • E-mail: antilla4@orange.fr • Téléphone : 0596 75 48 68 • Port.0696 73 26 26

Les fêtards rouge-vert-noir

C'est sous le titre incisif : « LES INSURGES FÊTARDS OU DES PARADOXES ROUGE, VERT, NOIR » que Marie-Laurence DELOR a signé et diffusé sur le Net une analyse des vidéos sauvage qui se déroulent en cette période pré-carnavalesque dans la plus grande impunité pour ceux qui y participent et diffusent avec une délectation provocatrice leurs images.

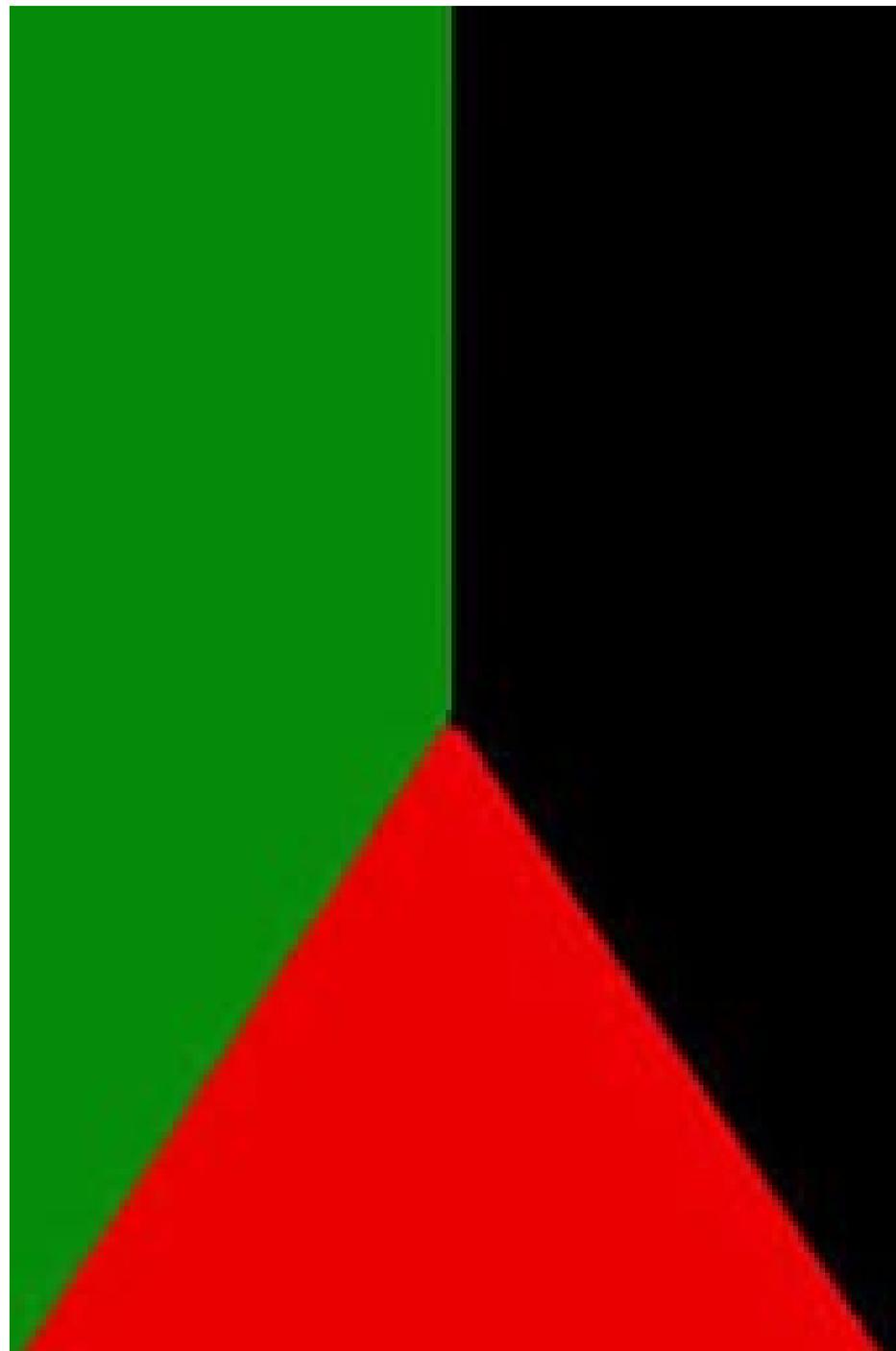
Nous adhérons totalement aux termes de ce commentaire.

« Que disent sur nous même ces vidéos qui jouent à la dissidence? Car, c'est bien cela l'essentiel: notre capacité à prendre du recul sur ce que nous croyons être, sur notre culture et nos traditions.

Ces « vréyé-monté et ces raché-pwèl hautement militant » confirment, d'une part, le délitement rouge, vert, noir: la même bannière qu'on brandit pour exiger réparation pour le désastre écologique, sanitaire et social de la chlordécone flotte au dessus des «insurgés fêtards» qui essaient allègrement la Covid 19 et ses variants.

Ces vidéos soi-disant dissidents témoignent, d'autre part, de notre égoïsme festif et de notre faible inclination à l'effort pour le bien commun.

Cet hédonisme englué dans l'instant traduit quant au fond une vision désespérée de l'avenir, de notre capacité à faire peuple...



Pas étonnant que l'argument ou plutôt l'alibi de la transmission ou de la tradition soit d'une telle indigence : toutes les écoles Maternelles, Primaires de Martinique depuis plus de 30 ans mettent en place des ateliers carnaval pour l'évènement. Les collégiens et les lycéens, de même un grand nombre de salariés se travestissent depuis «

nanni-nannan » pendant la semaine qui précède les jours gras.

Où est le danger pour la tradition et la transmission ?

**Le 29/01/2021
Marie-Laurence DELOR »**

Bwabwa

Sé jou-tala épi éleksion la CTM ka vini Sovantatè, asiparé sé pou mwa'd jwen 2021 mé sé le 1^{er} avril nou ké sav. Adjilbè di mwen pétet sé an pwason davril oben an fig gouvelman lé fè nou valé.

Ni an bagay tibren komik ki fet lasimenn pasé asou kot karayib-la. Ann artis té dékoré bò an lanméri épi bwabwa. Eben yo kouri alé di misié limè sé an tjenbwa ki la, fok i vréyé lapolis. Misié ka prévwa vini an prochen éleksion pa fè ni yonn ni dé i alé dégrapé sé bwabwa malérez-la. Sa pou nou mandé kò nou, akondi poveb-la : « lè ou ja chodé ou pè dlo fret ». Es lè ou mè fok ou pè bwabwa ?

Sel bagay man ka konstaté, gouvelman ek lajistis franse ni lentansion pran moun pou bwabwa. Asiparé komkidiré yo té ké garé sèten dosié. Apré tjezan nou ka espéré, sé pa sa lajistis lé fè nou konprann.

Trop moun malad, trop moun ja mò épi kansè pou nou asepte sa dou kon siwo. Asiré sa pé ké pasé konsa. Man pa sav kisa Gwadeloup ek Martinik ké fè, mè asiré fok pétè an tanbi pou fè Léta konprann nou pé ké asepte sa, ni valé fig-tala

Pandan tan-an, sèten moun, sé anlè Kannaival yo yé, yo pa ka tann mach. Zafè Kovid, zafè kouvè-difé pa anlè kont-yo. Anlo ja ka préparé vidé toupandan yo lé pran



nou pou bwabwa ek yo lé bliyé moun pran vaksen oben pòté mas épi zafè Kovid-la.

Mé es Kovid-la ka tjwé plis moun ki Ladeng oben Klowléd-kòn ?

Man sèten zot ni répons-lan, kidonk fè di mwen pou prochen Kréyolad-la !

Jid

BEL POVEB KRÉYOL :

« Kouyonnen doktè ou pa ka trapé djérizon »

RBR
LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

60.000 Rebonds Antilles-Guyane : Changer le regard sur l'échec entrepreneurial



60 000 rebonds Antilles-Guyane a pour ambition, particulièrement en cette période sensible, d'accompagner les entrepreneurs martiniquais, guadeloupéens et guyanais, et à terme, changer le regard sur l'échec entrepreneurial sous nos latitudes. Vendredi 29 janvier, l'association, représentée par sa présidente Mme Flora Eliazord, a signé une convention de partenariat avec le Crédit Agricole Martinique-Guyane en compagnie de Contact Entreprises qui a impulsé ce projet localement.

Pourquoi 60 000 rebonds ?

La liquidation d'une entreprise induit généralement un traumatisme financier, professionnel et personnel pour son dirigeant. Entre problèmes financiers, sentiment d'isolement, stigmatisation sociale et difficulté à reprendre confiance en soi professionnellement, il n'est pas facile de rebondir pour les entrepreneurs. Parmi eux se trouvent de très nombreux talents et expertises qui contribuent à la vitalité de notre économie.

Mais rien ou presque n'existait jusqu'alors pour les aider à rebondir.

En 2012 en France, il y avait 60 000 liquidations par an, **pourquoi ne pas envisager 60 000 chances de rebonds ?** L'association est née de ce constat.

Depuis le 24 octobre dernier, aux côtés des entrepreneurs de Martinique et de Guyane post-liquidation, les bénévoles de 60 000 rebonds les accompagnent gratuitement à rebondir plus vite et mieux.

A travers ses actions 60 000 rebonds contribue également à faire évoluer en profondeur le regard sur l'échec au Antilles-Guyane.



Signature de la convention : Alex. Rosette, président du conseil d'administration du Crédit Agricole Martinique-Guyane et Flora Eliazord, présidente de 60 000. Rebonds Antilles-Guyane

L'annonce surprise

Il était une fois deux amies, Sabine et Arlette, qui ont eu une idée géniale : rendre hommage à leur amie Jala de son vivant !

Eh oui, apprenons à dire aux gens que l'on aime, tout simplement qu'on les aime !

Ainsi, avec le groupe "Les Auteurs de Martinique", fort de ses 4 ans d'existence, a été proclamée :

Ateliers
Animations
Stands, etc
avec des
partenaires



Le groupe **LAM Les Auteurs.es de Martinique** proclame :

Lanné tala sé lanné Jala

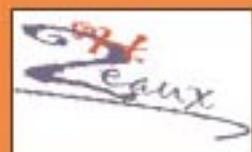


Auteure
Conteuse
Ventriloque
Marionnettiste

L'année Jala
En 2021
1991-2021 :
30 ans d'écriture et +
Lanné Jala



Éditions
Orphie



Contact : Sabine ANDRIVON-MILTON : 0696 26 90 61
Arlette PUJAR : 0696 36 26 16 - Jala : 0696 92 97 07

Des faits et des hommes

La semaine utile de GDC

Une décision courageuse de Karine Mousseau



La décision de Karine MOUSSEAU de révéler au grand jour les actes de pédophilie dont elle a été victime de la part d'un oncle mérite d'être saluée pour son courage salutaire : tant il est vrai que le pire ennemi c'est le silence dont bénéficient les coupables.

Ce fléau de la pédophilie ne sera pas extirpé de notre société sans une bataille déterminée dans laquelle les prises de position de personnes en vue comme Karine MOUSSEAU ont une place importante.

MERCI À KARINE MOUSSEAU.

(Newsletter du Groupe Révolution Socialiste .)

Ndr.: La photo d'une Karine Mousseau en parfaite harmonie avec Alfred Marie-Jeanne est aussi une manifestation de l'indépendance d'esprit et du courage de cette femme martiniquaise.

Analyse du bilan démographique de l'INSEE

L'Insee a publié, le 19 janvier, le bilan démographique 2019 de la Martinique (Insee Martinique Flash, n° 144). L'Institut a également mis en ligne un ensemble de dossiers parmi lesquels des fichiers relatifs à l'évolution et à la structure de la population martiniquaise, depuis 1990.

Christian Louis-Joseph a analysé sur le site d'Antilla les chiffres publiés par l'Institut de la statistique.

De 2010 à 2019, 34 000 habitants en moins : ce chiffre considérable (près d'un habitant sur 10) recouvre, pourtant, une réalité bien plus inquiétante qui peut se résumer en trois observations.

Première observation : le déclin de la population martiniquaise s'accélère.. Du côté du solde naturel, l'excédent

des naissances sur les décès qui était encore de 2 045 en 2010 n'est plus que de 190 en 2019. La mortalité augmente du fait du vieillissement de la population, alors que la natalité s'effondre.

L'exode migratoire s'est intensifié. Le solde négatif de 1,40% des 3 dernières années correspond à un flux annuel d'environ 5 000 personnes. Encore faut-il souligner qu'il s'agit d'un solde (entrées – sorties du territoire) et qu'une mesure portant sur les mouvements relatifs aux seuls natifs serait probablement plus élevée.

Deuxième observation : le chiffre de l'évolution globale de la population ne rend pas compte de la gravité du problème.

Ce chiffre est, en effet, le solde entre deux évolutions divergentes :

– d'une part, en effet, depuis 2010, la population âgée de moins de 50



ans a diminué de près de 70 000 individus ;

– d'autre part, le nombre de personnes de 50 ans et plus a augmenté de plus de 35 500 unités. Ces personnes âgées représentent, en 2020, 49% de la population totale contre 22% en 1990.

La gravité du problème ne doit pas se mesurer à la baisse de la population ni à l'augmentation du poids relatif de sa fraction la plus âgée. Le véritable problème est la saignée effectuée sur la partie la plus jeune de la population du fait de la ponction migratoire et de la baisse de la natalité (dont le phénomène migratoire est, en grande partie, responsable). Le vieillissement en est la conséquence ; il est de l'ordre du symptôme, pas de la cause.

Troisième observation : des déséquilibres entre âges et entre sexes, dans la moitié la moins âgée de la population, entretiennent le déclin. Les pyramides des âges permettent de mettre en évidence un double phénomène :

– les effectifs des classes d'âge de 20 à 44 ans se sont creusés entre 2010 et 2020 ;

L'évolution de la structure de la population des 15-64 ans révèle que

– le déséquilibre entre sexes est considérable :

Le taux de masculinité est inférieur à 74 pour la population âgée de 30 à 49 ans.

Le déficit des effectifs et le déséquilibre des sexes aux âges correspondant à la période de plus grande fertilité pèsent sur la natalité et conduisent à envisager un solde naturel négatif dans les toutes prochaines années.

La crise démographique, déjà catastrophique, est donc appelée à s'aggraver. Elle est grosse de dégâts économiques et sociaux à travers de multiples canaux dont la cartographie est une urgence.

Audrey PULVAR candidate aux régionales en Île-de-France



Audrey Pulvar est candidate aux élections régionales 2021 d'Île-de-France, en tête de la liste de gauche "Île-de-France en commun", comme elle l'a déclaré dans une interview accordée au Parisien mise en ligne ce mardi 25 janvier au soir: *"Je suis officiellement candidate"*. "Nous avons beaucoup de propositions pour sortir de la politique de Valérie Pécresse qui est celle de l'ancien monde", a déclaré la tête de la liste gauche "Île-de-France en commun". Parmi les mesures que soutiendra Audrey Pulvar, elle souhaite permettre aux moins de 18 ans, aux étudiants et aux demandeurs d'emplois de moins de 25 ans de bénéficier d'une gratuité des transports en commun. Une mesure ensuite étendue aux bénéficiaires des minima sociaux, aux personnes en situation de handicap à long terme, et disponible pour tous d'ici 2026. Les jeunes de 18-25 ans sont au centre de sa candidature, Elle propose de mettre en place un "Pass unique Jeune francilien" qui regrouperait les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Il faut faire barrage à la droite de Valérie Pécresse et de la République en Marche", a assuré la candidate.

Reparation pour l'esclavage: un arrêt de débouté

Déboutés en appel après l'avoir été devant le tribunal, en première instance... L'action intentée en réparation du crime de l'esclavage n'a une nouvelle fois pas prospéré. Les parties se pourvoient en cassation.

Choux blanc pour le Mouvement international pour les réparations et le Comité international des peuples noirs, dans le procès sur les réparations des crimes liés à l'esclavage. La cour d'appel de Basse-Terre a vidé son délibéré... La décision rendue en première instance est confirmée sur le fondement de la prescription évoquée par l'Etat Français.

Chlordécone : autre déception du fait de la justice

Le Groupe Révolution socialiste considère que les propos de la juge d'instruction annonçant la probabilité d'un non lieu dans les affaires d'empoisonnement au chlordécone et de mise en danger de la vie d'autrui par le biais de produits toxiques sont « manifestement une insulte à nos peuples ». Et que le motif invoqué, la prescription, « à quelque chose de cynique quand on considère que l'empoisonnement des sols et par conséquent des personnes lui, est là pour des centaines d'années. »

Le GRS ajoutant : « la justice doit passer et passera » disait le préfet à une délégation de Yannaj pou dépolyé Matinik (LPDM) une semaine plus tôt. »

« ...Le triple défi qui est devant nous (sanctionner les responsables, réparer les dégâts causés, mettre sur pied une véritable alternative agricole, alimentaire, sanitaire, sociale) suppose pour le relever victorieusement une mobilisation profonde, radicale, unitaire et prolongée. »

Yaourts CITO :

Une aventure entrepreneuriale martiniquaise



Steve Germanicus, responsable administratif et comptable des Yaourt CITO (MI)

Savez-vous que les Yaourts CITO viennent d'entrer dans leur 48^{ème} année d'existence ? Bienvenue dans ce récit entrepreneurial narré par Steve Germanicus, responsable administratif et financier de l'entreprise, et fils des deux co-fondateurs de la structure.

La Société Martiniquaise Yaourt Cito (SMYC) existe donc depuis **1973**, et a été créée par les parents de notre "narrateur". Marié en 1971, en France, le couple décide, après 10 ans sans retour au péyi natal, qu'ils viendront en vacances en Marti-

nique retrouver leurs familles respectives (qui n'avaient pu se rendre dans l'Hexagone pour leur mariage). A l'époque le père de notre interlocuteur est facteur et peintre en bâtiment, sa mère employée d'une société de travaux comptables. La naissance de Steve Germanicus fait alors que Monsieur et Madame doivent reporter leur retour au péyi à janvier 1973, pour des vacances d'une durée cumulée de 4 mois. Cependant, au terme de ce qui devait être un séjour, le père de notre interlocuteur décide que la France, sé pri fin. Le couple habite alors chez une amie, Françoise-Pierrette Guioubly -

patronne du célèbre restaurant *Djòl Dou* à Fort-de-France - qui à l'époque tenait une blanchisserie au quartier TSF, à Foyal. « Mes parents ont toujours été comme ça : dès que l'un dit 'ting', l'autre dit 'bang' », raconte Steve Germanicus dans un sourire, « et là ils se disent "mais qu'est-ce qu'on va faire comme travail ?" ». Et cette amie, au cours d'une conversation, de leur lancer : « Et si vous faisiez des **yaourts** ? ». Ayant trouvé une recette « sur une boîte de lait concentré non sucré », le couple s'essaie donc à la production, en petites quantités, et vendent la petite voiture initialement ache-

tée pour les 4 mois de vacances, afin d'investir dans une petite estafette. « Il leur restait alors **250 francs** ; c'est comme ça qu'ils ont démarré », indique Steeve Germanicus. Parti en France afin de régler les formalités inhérentes au retour au péyi, le père de notre interlocuteur en profite pour suivre un stage de 2 semaines, dans une société de production de yaourts. « A l'époque mes parents les réalisaient de façon très archaïque », poursuit notre interlocuteur, « ils remplissaient à la louche, ils n'avaient pas d'impression donc ils écrivaient, à l'envers, "Maison CITO" et le parfum du yaourt sur les capsules en aluminium, pour que ça sorte en relief, à l'endroit (*sourire*). Et la chance qu'ils ont eue, c'est que cette époque-là marquait le début de l'essor des petits libres-services. Ils ont donc commencé à livrer des surfaces comme MERCURE, UNIMAG etc., mais juste 10 yaourts (*sourire*). » Une histoire entrepreneuriale était en marche.

Vos parents étaient-ils des pionniers en 1973, ou la concurrence, martiniquaise, existait-elle déjà à l'époque ?
« Il y avait déjà les yaourts *Courville* et

**« Mes parents ont répondu :
"on a 3 bassines et 2 faitouts"... »**

les yaourts *Litée*, qui commençaient à être distribués dans les cantines », indique Steeve Germanicus. Avant de poursuivre : « A l'époque mes parents sont allés voir la banque, qui leur a dit "qu'est-ce que vous avez ?". Ils ont répondu "on a 3 bassines et 2 faitouts (*rires*). » Le responsable de devancer alors notre prochaine question. « Ma mère est une demoiselle Citony, et son "petit nom" c'était *Cito* », partage-t-il, « mon père a trouvé ça original, et c'était parti ! ». Puis, la famille s'installe dans un petit immeuble de la Rue Marat, aux *Terres Sainvilles* à Fort-de-France. « Mes parents louaient ce petit immeuble de trois niveaux », raconte Steeve Germanicus, « on habitait en haut et ils produisaient en bas. » A l'époque la petite entreprise ne compte pas encore d'employé.e.s, mais bénéficie de koudmen. « Mes parents n'avaient pas de chambre froide, d'ailleurs ils allaient souvent glacer les yaourts dans les épiceries », poursuit Steeve Germanicus, « ils ne pouvaient pas acheter de lait en gros, donc ache-

taient des petites boîtes de lait ; c'était vraiment un travail très artisanal. A l'époque faire 400 yaourts leur prenait **16 heures** de temps. Et comme ils n'avaient pas d'étuve, ils ne sertissaient pas (ne fermaient pas, ndr) les capsules tout de suite ; ils avaient des cirés transparents qu'ils lavaient à chaque fois et posaient sur les pots, disposés sur des tables. Ils mettaient un couvercle en ciré, sur lequel ils mettaient ensuite des draps en laine, et ainsi de suite. Ils faisaient donc une sorte de **mille-feuilles**, et c'est comme ça que les yaourts prenaient parce qu'il faut qu'ils soient à 45 degrés : c'est à cette température que les ferments coagulent, que le lait se gélifie, se solidifie, et se transforme en yaourt. »

« Mes parents se sont serrés la ceinture au maximum, et cette maison a été payée en 5 ans »



Le siège à Pont de Chaînes, FdF (MI)



A partir de quand l'entreprise a-t-elle commencé à bien fonctionner, et donc prendre de l'ampleur ?

« Mes parents étaient réguliers, donc ça a pris assez vite », répond Steeve Germanicus, « les gens trouvaient le goût original : c'était vraiment le yaourt fait maison. C'est d'ailleurs ça leur **réussite** : tout en faisant quelque chose de semi-industriel, voire d'industriel aujourd'hui, ils ont réussi à garder ce goût artisanal. » En 48 ans d'activités, *Yaourt CITO* a forcément connu des baisses de forme, non ? « Oui mais mes parents ont toujours réussi à fonctionner en autofinancement », répond le dirigeant, « ils n'ont jamais eu d'aides jusqu'à ce projet-là (l'actuel site de l'entreprise, ndr). Et mon père est resté en "entreprise individuelle" durant de nombreuses années - c'est en 2000 que nous sommes passés en SARL -, c'était une entreprise individuelle, donc avec ses fonds personnels, et même notre maison qui était potentiellement en danger. Mais le bouche-à-oreille a bien fonctionné pour l'entreprise, et mes parents ont travaillé sans cesse, **d'arrache-pied**. D'ailleurs la seule fois où

mon père a fermé l'entreprise c'était en 1982, car nous partions en vacances en famille, en France, 10 ans après le lancement des *Yaourts CITO*. Mais même en vacances, il est allé marchander des machines conditionneuses (rires). C'est d'ailleurs à partir de là que nous avons commencé à être davantage automatisés. » Cependant en **1977**, un incendie contraint le père de Steeve Germanicus de trouver de nouveaux locaux. Et c'est « grâce à Fernand Ho Hio Hen » que le co-fondateur de l'entreprise trouve ces locaux en un lieu longtemps associé à *Yaourt CITO* : le *Lotissement La Norville*, à Balata. Nous sommes alors en **1978** : la famille habite à l'étage de la nouvelle maison, et l'atelier de production est installé en bas. « Mes parents se sont serrés la ceinture au maximum, et cette maison a été payée en 5 ans », glisse alors notre interlocuteur, avec une fierté quasi palpable.

« Mon père était vu par certains comme un "apatride", surtout à cette époque-là »

A partir de quand la concurrence de l'importation a-t-elle commencé à être une réalité peut-être problématique pour *Yaourt CITO* ? « Cette concurrence ne nous a jamais posé problème, jusqu'à ce jour », assure Steeve Germanicus, « nous sommes en **sous-production**, et c'est ça notre "malheur". C'était déjà le cas à *La Norville*, parce que nos chambres froides étaient trop petites : quand elles étaient pleines il fallait arrêter de produire. Mais nous avons surtout constaté cela après 2009 : la demande était de plus en plus importante, et nous n'y répondions pas. » Nous reviendrons sur cette réalité de production, grandement problématique pour l'entreprise. Mais revenons un instant à cette installation à *La Norville*, qui contenait peut-être déjà, en germe, les causes du départ de l'espace de production de ce lieu. « Quand mes parents sont arrivés là-bas, en 1978, ils n'ont pas été bien vus par les voisins », explique notre interlocuteur en effet, « c'était un lotissement privé, avec beaucoup de fonctionnaires qui y habitaient, donc mon père était vu par certains comme un "apatride", surtout à cette époque-là. Mais bon, avec le ca-

ractère qu'ils ont mes parents leur ont tenu tête (*sourire*). » Un départ de *La Norville* également lié à une carence en surfaces de stockage. Depuis, seule la maison familiale demeure à Balata. L'évocation du passé par Steeve Germanicus, lui fait alors partager cet autre souvenir. « A l'époque mes parents avaient une machine à pédale(s) », débute-t-il, « un bac en forme de V, dans lequel ils versaient le lait, et 6 buses avec un petit ressort. Quand vous appuyiez sur la pédale, le lait coulait dans les pots ; les 6 buses remplissaient 6 pots en même temps, et ainsi de suite. A l'époque la base des pots de yaourt était plus large que le haut, et mes parents sertissaient les pots **à la main**. Par la suite ils ont utilisé des espèces de "poings" ; il y avait des tables disposées dans l'atelier, sur lesquelles on étalait les pots ; ensuite ma mère commençait par "pré-sertir" les capsules sur les pots, avec ses doigts, et mon père passait avec ses "poings". Ils ont réalisé des **milliers** de pots comme ça. » Lonnè èk rèspe ba yo, est-on en

« Cette unité est faite pour produire 30.000 yaourts par jour »



droit de penser.

« Dix à onze » salarié.e.s composent l'entreprise aujourd'hui, plus précisément deux chauffeurs-livreurs, trois personnes à la production, une à la pré-production et une autre à la post-production (« pour le dispatching »), un

« responsable qualité », un vendeur et une personne chargée du *merchandising* (« qui va placer les produits, notamment en rayons des grandes surfaces »). *Yaourt CITO* traite avec 2 **fournisseurs**, poursuit Steeve Germanicus au sujet de l'ingrédient essen-



Equipements (MI)



tiel, le lait, qui vient d'Europe et est acheté à des distributeurs de Martinique. Une production soumise par conséquent à plusieurs aléas, notamment ceux des mouvements sociaux portuaires et du transport maritime. « Il y a **600.000 pots** dans les conteneurs que nous commandons », indique alors notre interlocuteur, « et on produit près de **2,8 millions** de pots de yaourts par an. Donc tous les deux mois et demi, il faut qu'on conteneur arrive. Nous produisons quotidiennement, et quand tout va bien on pourrait produire 15.000 yaourts par jour, avec les outils que nous avons actuellement. Mais cette unité est faite pour pouvoir en produire 30.000 par jour. » Steeve Germanicus nous ap-

prend alors que les martiniquais sont les **premiers** consommateurs de yaourts par habitant au monde – comme quoi il n'y pas que le champagne à truster les premières places sous nos cieux. D'ailleurs quels mots le responsable met-il sur ce qui fait grandement le succès des yaourts *CITO*, à savoir leur goût ? « Notre forte concentration en lait, la densité du lactose, qui contribue à la fermeté de nos yaourts et exalte leurs arômes », souligne-t-il, « aussi notre procédé de fabrication, qui donne ce goût caramélisé. » Des arômes qui proviennent de 2 fournisseurs (« l'un dans la Caraïbe et l'autre en France », glisse Steeve Germanicus) pour une gamme offrant pas moins de **18 parfums**.

« Notre pot est unique, c'est l'opercule qui change en fonction des parfums », explique alors le dirigeant, « c'est peut-être moins intéressant pour nous dans les rayons, parce que c'est moins commercial, mais les gens ont pris l'habitude et nous sommes toujours restés dans ce que nous savons faire : les yaourts aromatisés étuvés, que nous avons constamment améliorés en essayant de garder au maximum ce goût authentique. »

« On a toujours voulu mailler l'ensemble du territoire au niveau des commerces de proximité »

La crise sanitaire et les deux périodes de confinement ont-elles impacté les activités de l'entreprise ? « Pas tant que ça ; on a pu travailler et il y avait toujours de la demande », répond Steeve Germanicus, « mais durant le premier confinement on a eu une perte très importante dans les hypermarchés, car ils étaient moins accessibles, il y avait la queue, il fallait montrer "patte blanche" pour y entrer, etc. On a eu **30 à 40%** de pertes dans les hypermarchés. Mais comme on a toujours voulu vendre à "tout le monde", nos ventes dans les petits libres-services de proximité ont rattrapé ces pertes. Heureusement qu'on n'a pas mis tous nos œufs dans le même panier (*sourire*), on a toujours voulu mailler l'ensemble du territoire au niveau des commerces de proximité ; on n'a pas beaucoup de place partout, mais on est présents partout. Et nos concurrents, qui d'ailleurs vendent plus que nous - qui ne représentons même pas **10%** du marché - reconnaissent que nous faisons un bon produit. » Steeve Germanicus revient alors sur cette « sous-production » des *Yaourts CITO*, évoquant des « erreurs » commises (« comme c'était la première fois qu'on montait une usine ») ; des erreurs - et autres écueils - ayant notamment conduit à 2 années négatives en termes de résultats pour

l'entreprise, en 2017 et 2018. « Notre unité actuelle est prévue pour 3 machines, 3 conditionneuses, et je n'en utilise qu'une seule ou une "et demie" », déplore grandement le dirigeant. Depuis décembre **2016**, le siège et site de production de Yaourt CITO se trouve au quartier *Pont de Chaînes*, à Fort-de-France. Un projet initié dès 2007, mais qui traversa plusieurs péripéties - notamment dans le montage du dossier ainsi que les négociations de prêts bancaires -, qui connut un long et compliqué processus d'acquisition de terrain, des retards dans le début des travaux, etc. Un site de production qui, *in fine*, aura été financé à 65% par *feu* le Conseil régional et par les « fonds européens ».

Aujourd'hui comment se porte l'entreprise et quels sont vos objectifs pour l'année qui débute ? « L'objectif est déjà d'équilibrer les comptes », souligne Steve Germanicus, « nous avons eu un résultat positif en **2019** - où nous avons davantage produit - mais pas assez positif pour rattraper ces résultats négatifs de 2017 et 2018. Vous savez, si les banques ne nous suivent pas nous **autofinancerons** les machines dont nous avons besoin. On ne peut pas produire la quantité de yaourts que nous voulons, on est toujours en train de "jongler", du coup les magasins nous disent "on ne va pas gagner d'argent avec un rayon vide, donc on va rétrécir votre place dans ce rayon ou la donner à l'entreprise qui a des produits à vendre". On a beaucoup fait de choses par nous-mêmes,

« La seule manière de diminuer ces durées, c'est d'avoir les machines que nous voulons »



donc on a fait des économies. Mais le problème avec cette façon de faire, c'est qu'on doit être partout à la fois, toujours "au four et au moulin". Même si elle est insuffisante, notre production prend "tout" notre temps. Car il faut savoir que l'ensemble du processus de production d'un yaourt, dure pratiquement **8 heures** : la préparation du lait, la "chambre chaude" et ses 4 heures de durée, puis la chambre froide, etc. Et la seule manière de diminuer ces durées, c'est d'avoir les machines que nous voulons. » Pawòl-la di.

Et Steve Germanicus de conclure par cet autre constat.

« En Martinique il n'y a pas beaucoup de petites entités qui produisent », débute le dirigeant, « les grands groupes ont plusieurs entreprises, donc peuvent se permettre d'avoir des employé.e.s qui ne sont dédié.e.s qu'à la maintenance des machines. Moi je ne peux pas embaucher un employé qui s'occupera exclusivement de machines, dont il faut parfois s'occuper 2 à 3 fois par mois. Je ne peux pas mettre quelqu'un là, en train d'attendre que la machine ait un problème ou tombe en panne (rires). Donc vous êtes obligés de sous-traiter ; mais même en faisant ça vous avez du mal parce que la production, avec les automates etc., est quelque chose de très spécifique, pour laquelle vous ne trouvez pas forcément les gens pour vous aider. Donc vous êtes parfois obligé d'attendre que le fournisseur vous envoie un technicien de métropole, ce qui coûte super cher. Il faut donc trouver le matériel qui fera que vous trouverez quelqu'un sur place, en Martinique, pour l'entretien. »

Ce ne sera pas là le premier challenge relevé par les Yaourts CITO : l'entreprise a 48 ans d'expertise en la matière.



Saveurs Cito (MI)

Numéris Clausus & J-Expose : La « créativité guadeloupéenne » en partage



Jusqu'au 10 mars prochain, vous êtes invité.es à découvrir ou mieux connaître la créativité guadeloupéenne via deux expositions distinctes : l'une à la Fondation Clément, intitulée **Numéris Clausus (Artistes guadeloupéens au temps du confinement)** et l'autre numérique, intitulée **J-Expose***. Au total, pas moins de quarante-sept artistes, de générations différentes et dont l'un des points communs est d'avoir vécu dans l'île sœur. Présentation de la démarche.

« *L'art c'est l'expression du peuple, et des artistes en particulier, pour essayer de comprendre leur environnement* »

A écouter **Thierry Alet**, commissaire d'exposition des deux présentations et artiste exposé, c'est la période de **confinement** qui explique la « présence » du numérique et la façon dont il est présent dans ces deux expositions. « De l'avis de tous les artistes, le "grand

gagnant" de cette période c'était le numérique », poursuivit-il en effet, « et la précipitation que nous avons eue vers ce numérique. » Mais de vite préciser que les œuvres de *Numéris Clausus* « ne parlent pas nécessairement de numérique » et qu'il y a des « ponts » entre

les expositions « physique » et virtuelle. « C'était intéressant pour nous de voir jusqu'où on peut aller avec le numérique et qu'on ne peut pas faire en réel », expliqua Thierry Alet, « et naturellement il y a des choses qu'on peut faire en réel et qu'on ne peut pas faire avec le numérique. » Le commissaire d'exposition d'évoquer alors une œuvre de l'artiste **Alain Lacki**, composée de deux photographies très similaires, à la notable différence que l'une a été réalisée « un ou deux

ans avant le confinement » et que le masque, inhérent à la Covid-19, est présent sur l'autre photographie, réalisée elle durant cette période inédite. « Voilà une réalité à la fois numérique et du confinement », conclut Thierry Alet sur ce point.

« Je ne me suis pas complètement extrait de la création et des problématiques de la monstration », nous expliqua-

t-il plus avant, « en fait j'ai pris le parti d'être avec les autres artistes, j'aime bien dire "dans l'arène". » Et de préciser : « Il s'est agi d'essayer de parler de la Guadeloupe à plusieurs niveaux, que la Guadeloupe soit **présente** avec les oeuvres ; il ne fallait pas se dire que parce que ce sont des artistes guadeloupéens la Guadeloupe serait là, qu'elle allait "transpirer" des oeuvres. Cette présence

de la Guadeloupe est donc scandée à plusieurs endroits de l'exposition. Par exemple, je fais le **carnaval** apparaître dès le début, dès le hall de la *Fondation Clément*, mais en même temps je mets une citation de **Maryse Condé**, qui oppose la culture à la tradition. Et le carnaval se trouve un peu assis entre deux chaises : c'est la tradition mais beaucoup présenté comme étant la culture. On

« Je ne me suis pas complètement extrait de la création et des problématiques de la monstration »



Confidences d'Alain Lacki (DR)

De Mathilde et Pauline Bonnet (DR)

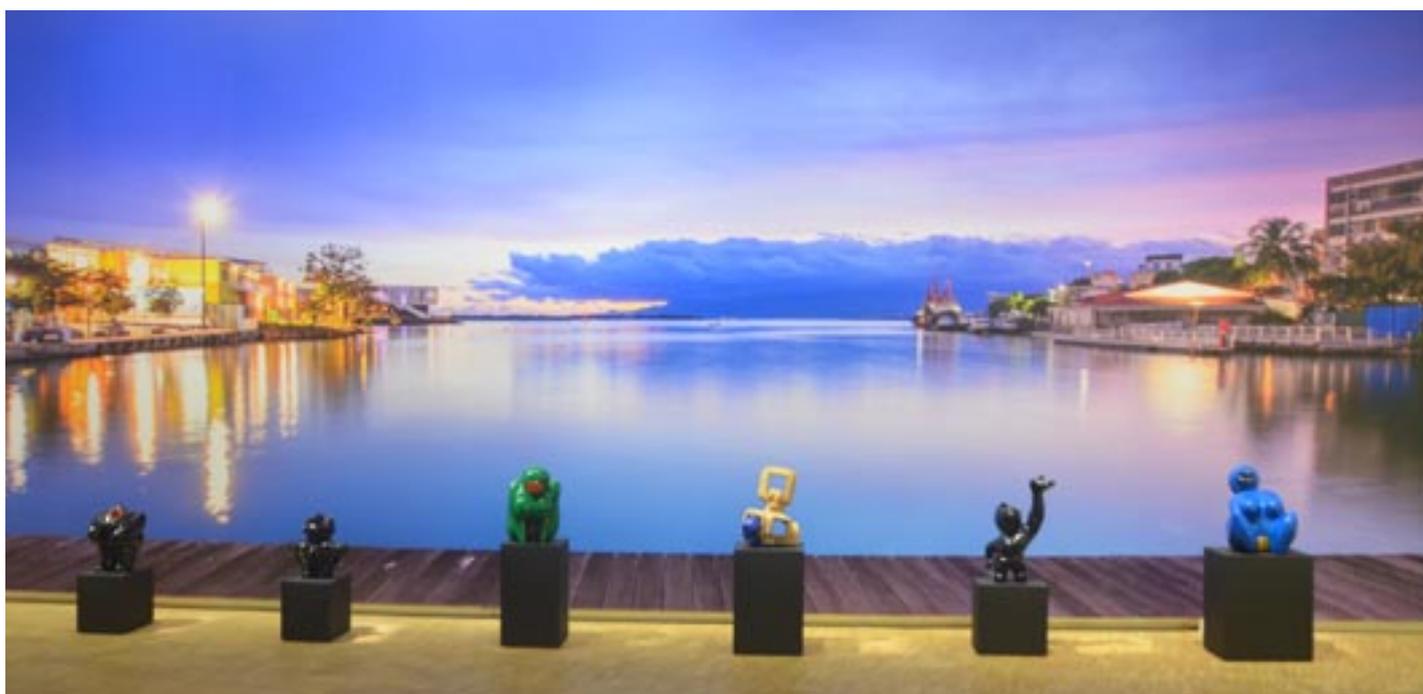
peut donc se poser la question à quels "endroits" c'est de la culture ou de la tradition, et même essayer de comprendre si le carnaval est l'un plus que l'autre. C'est important parce que si on arrive à déchiffrer certaines choses comme ça, on peut mieux comprendre le territoire. Pour moi l'art c'est l'expression du peuple, et des artistes en parti-

culier, pour essayer de comprendre leur environnement, leur vie, pourquoi ils sont là, etc. » Mentionnant alors une autre œuvre exposée, Thierry Alet poursuit : « Il y a une photo géante de **la Darse** de Pointe-à-Pitre, donc on a "emmené" physiquement la ville dans l'exposition. Et on expose, devant cette photo géante, une série de scul-

tures d'un artiste guadeloupéen qui a quitté la Guadeloupe depuis les années 80 ou 90, et qui vit en France. Car l'Histoire de la Guadeloupe c'est aussi l'Histoire des déplacements ; déplacements qui ont **formaté** l'île, notre façon de penser, de se regarder, de s'appeler, etc. Et ça ressort, d'une façon ou d'une autre. »

« On utilise l'architecture pour parler de la mémoire, qui se construit avec les souvenirs »

Nées en Guadeloupe, **Mathilde et Pauline Bonnet** vivent sous nos cieux depuis 2016. Leur pratique créative est « hybride », expliquent les deux sœurs, car se mouvant entre peinture, dessin, photographie, installations et vidéo. « L'univers caribéen habite leur travail, quel que soit le médium employé », indique le support de communication de l'exposition ; un tra-



La Darse de Pointe-à-Pitre (DR)

vail axé autour de la **mémoire**, avec beaucoup de photographies provenant d'archives familiales. Toutes deux agrégées en Arts plastiques et doctorantes en Arts caribéens, Mathilde et Pauline Bonnet exposent depuis la fin de leurs études, enseignent, intègrent des programmes de résidence, publient des articles et rédigent des catalogues d'exposition. « Dire **l'indicible** et faire ressentir des émotions contradictoires constitue le cœur de leur pratique », poursuit le dit support, qualifiant en outre leurs créations de « **troublantes** ». Un trouble ressenti en effet par nous en découvrant leurs deux œuvres exposées, dont l'une a été notamment inspirée par l'architecture et l'habitat du quartier **Trénelle** de Fort-de-France. « On utilise en général l'architecture pour parler de la mémoire, qui se construit avec les souvenirs », explique Pauline, « c'est quelque chose qu'on utilise souvent dans nos toiles ou nos dessins, pour essayer de **matérialiser** la mémoire. Quand on est arrivées en Martinique il y a 5 ans, après nos études, la butte de Trénelle nous est apparue comme une construction ou déconstruction très particulière. Cette espèce de désorganisation et en même temps cette structure qui fait bloc, a beaucoup fait **écho** à notre mémoire, à la façon dont on s'était construites – et à la façon dont les individus se construisent. C'est un peu comme si l'architecture faisait corps à l'intérieur de la mémoire. » Mathilde poursuit : « Le fait



que ce soit une butte donne une impression pyramidale, ou de tas. Du coup ça rend le souvenir un peu anarchique, mais qui vient se construire et former un amas.

Ce sont des petits habitats juxtaposés, il y a énormément d'escaliers donc beaucoup d'éléments symboliques : les toits plats et en pente, la tôle, le béton, etc. Beaucoup d'éléments font ainsi écho à l'hybridité de la mémoire et de notre pratique. »

« Ce sont des expérimentations, pour essayer de nous comprendre »

Parmi les éléments troublants émanant de cette œuvre-là, figurent sans nul doute les représentations des corps des deux sœurs artistes, faisant peau commune avec l'architecture et l'habitat trénélliens. « On voulait se représenter en tant qu'adultes pour peser le poids de cette **métamorphose**, de ce qu'on était devenues et de ce qu'on devenait maintenant », explique Pauline. Avant de

préciser : « On s'est représentées de la façon dont on se perçoit chacune, l'une portant son **regard** sur l'autre et en même temps sur nous-mêmes. On voit donc que les postures sont très différentes, que le **poids** de ce qu'on porte n'est peut-être pas le même et qu'il y a une sorte de communication entre les personnages.

Sans oublier cette frontière au milieu, qui à la fois relie et sépare. Ce sont des expérimentations, pour essayer de nous comprendre, de comprendre ce qu'on est devenues ; ce qu'on a gagné et perdu. » Mathilde et Pauline Bonnet de conclure ainsi : « Dans cette frontière on reprend cet amas d'habitats, qu'on voit dans le fond de l'œuvre se dessiner comme une sorte de résurgence. Et on fait la **lumière** sur certaines parties, qu'on détaille et dans lesquelles on intègre des souvenirs qu'on isole les uns des autres ; qui redeviennent des îlots isolés. » Venez donc à la rencontre de cette créativité.

Mike Irasque

**Une exposition en ligne (www.j-expose.com) qui selon Thierry Alet « ne s'oppose pas » à l'exposition physique et « ne la complète pas ». Une « dualité » qui, espère-t-il, « apporte de nouvelles réponses à la période tumultueuse que nous vivons actuellement. »*

Vœux de la CCIM : Entre espoir et "attentes"

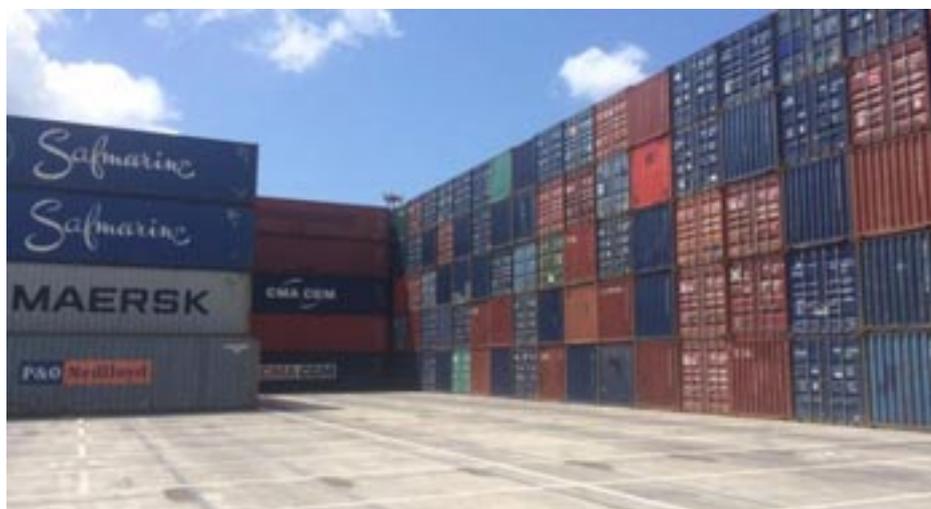
A l'occasion de ses traditionnels « vœux à la presse », la *Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM)*, par la voix de son président **Philippe Jock**, est récemment revenue sur les actions fortes menées par l'institution, durant une année 2020 marquée par la brutalité de la crise sanitaire et ses conséquences. Un dirigeant qui, en outre, partagea plusieurs de ses attentes pour 2021 mais également ses inquiétudes quant à certains « retards », hexagonaux et péyi... . Explications.

Débutant sa communication, Philippe Jock mentionna l'étude du Cabinet *DME*, diligentée l'an dernier par la CCIM sur l'impact économique de la crise sanitaire ; une étude ayant estimé que le recul du *Produit Intérieur Brut (PIB)* de la Martinique pourrait être de 9 à 10 %. « Ce recul était de -3,8% en 2009 », souligna le dirigeant, « et que nous avons mis près de 10 ans à retrouver le niveau d'avant 2009. C'est dire que cette crise est d'une ampleur beaucoup plus grande. » Puis,



évoquant certains secteurs d'activités impactés par la crise sanitaire, Philippe Jock rappela que le groupement *Ziléa* estimait à - 46% la baisse du chiffre d'affaires pour l'hôtellerie, à - 21% celle des locations de meublés, et - 76% celle des agences de voyage. Rendant alors hommage aux équipes de la Chambre, « qui ont répondu avec conscience et abnégation au nombre conséquent d'appels émis et reçus par la CCIM », le dirigeant

souligna que « certains de ces appels étaient tellement chargés d'émotion(s) que nous avons dû signer un partenariat avec l'association **SOS Kriz**, pour que nos équipes soient en capacité d'absorber les messages reçus, et pour orienter les chef.fes d'entreprise qui étaient en **détresse** vers cette association d'accompagnement, qui a d'ailleurs formé une vingtaine de nos collaborateurs à l'écoute. » Des appels émis notamment à destination des entreprises des secteurs commercial et touristique (« avec près de **500** appels passés vers ce secteur du tourisme », indiqua Philippe Jock). Un autre hommage fut rendu par le dirigeant pour le travail réalisé par les équipes de la Chambre dans le traitement du « fonds de subvention territorial » porté par la CTM. « Plus de **1100** dossiers ont été traités par la CCIM, qui avait le statut de mandataire », expliqua-t-il, « là-aussi nos équipes se sont mobilisées ; certains collaborateurs ont même renoncé à leurs congés au mois d'août, pour que tous les dossiers soient traités. »



« Nous pourrions rattraper, avant 2025, le niveau que nous avons avant la crise sanitaire »

En Mai 2020, la CCIM réunissait une centaine d'acteurs économiques afin de formuler des propositions pour le « rebond » de notre économie. Ainsi, de nombreux ateliers, échanges et travaux aboutissaient, en juillet dernier, à la production de **41 fiches-projets**, « pour environ **1 milliard d'euros** ». Philippe Jock : « Un grand nombre de ces projets sont relatifs à l'environnement, l'énergie, la transformation digitale et aux infrastructures. Donc vraiment des propositions qui permettraient, si les autorités s'en saisissent, de relancer assez vite l'activité. Nous avons mesuré l'impact économique des mesures que nous proposons, quel serait leur impact sur l'emploi et le PIB si elles étaient mises en œuvre, et la réponse était que si nous arrivions à investir ce milliard - qui peut faire appel à des fonds européens, des fonds de la CTM et des fonds privés -, si nous arrivions à mettre en œuvre tous ces projets, déjà quasiment ficelés, nous pourrions rattraper, avant **2025**, le niveau que nous avons avant la crise sanitaire. » Mais le président de la CCIM de partager cet autre sentiment : « Aujourd'hui je dois dire que ça n'en prend pas le chemin, car la mise en œuvre du "Plan de relance", territorial ou national, prend de notre point de vue trop de **retard**. » Nous reviendrons sur ce point.

« Nous avons cette année près de 700 alternants, ce qui fait de nous le premier CFA de l'île »

Au chapitre des « grandes satisfactions » de Philippe Jock et des équipes de la Chambre consulaire, figure le nombre d'effectifs du *CFA Tertiaire*. « Dans ce contexte extrêmement difficile, nous avons pu augmenter de



13% les effectifs de notre CFA (Centre de Formation des Apprentis)», se réjouit-il en effet, « nous avons cette année près de **700** alternants, ce qui fait de nous le premier CFA de l'île. C'était un challenge que nous nous étions fixés - 700 apprenti.e.s avec 700 contrats signés -, il nous reste une vingtaine de jeunes pour lesquels nous sommes encore en recherche d'entreprises ; entreprises à qui nous demanderons d'avoir une action solidaire. A ce moment-là nous aurons répondu quasiment à 100% à la demande des jeunes stagiaires. » Et le dirigeant de glisser, à dessein, ce rappel : « Pour mémoire nous avons 520 apprenti.e.s en **2016**, à l'arrivée de cette mandature ; c'est dire les efforts qui ont été faits. » Toujours au chapitre des satisfactions, la première publication de l'*Observatoire économique* de la CCIM (« l'un des projets-phares de la mandature ») fut annoncée pour ce mois de février, « avec un partenariat avec l'Insee, l'IEDOM etc., pour donner des informations au plus près du territoire et surtout dans des délais courts, de telle sorte que ces informations soient pertinentes et utiles aux éventuels investisseurs. »

« Nous avons été les meilleurs relais des politiques publiques mises en œuvre pour les mesures d'urgence... »

Quant aux ressources financières de la Chambre, Philippe Jock laissa entendre que l'horizon s'était quelque peu éclairci. « Globalement notre action a été bien comprise et accueillie par **l'Etat**, puisque la baisse des ressources **fiscales**, qui était annoncée pour 2021, a été suspendue », expliqua le dirigeant, « et celle annoncée pour 2022 a été ramenée de 100 à 50 millions d'euros pour l'ensemble du réseau des CCI. » Et de poursuivre : « Nous, CCI et *Chambre des Métiers*, avons été les premiers dispensateurs des informations auprès des entreprises, et les meilleurs relais des politiques publiques mises en œuvre pour les mesures d'urgence et la relance attendue. C'est une **reconnaissance** et satisfaction pour l'ensemble des *Chambre*, et singulièrement pour celle de la Martinique puisque nous avons, je crois, été à la hauteur des enjeux. » Un dirigeant qui, en outre, évoqua des ressources supplémentaires pour la

CCIM « grâce à des actions financées par le réseau des CCI en termes d'accompagnement d'entreprises industrielles, et de diagnostics éponymes et numériques. » Philippe Jock qui fit également valoir l'espoir collectif que la Chambre puisse continuer d'émarger aux fonds structurels européens, et qui dit se trouver par conséquent dans l'attente (« impatiente ») des grands axes du *Programme Opérationnel 2021-2027*.

« Malgré les campagnes électorales qui s'annoncent, il faudra que les acteurs publics soient au rendez-vous »

« Pour 2021, notre ambition est de contribuer au rebond de l'économie martiniquaise », assura alors le dirigeant. Avant de partager son inquiétude. « Nous serons vigilants pour une relance assez rapide de l'activité », affirma-t-il, « pour éviter que la crise ne dure et que l'on n'ait même plus à rebondir... On croit au rebond, mais si on traîne trop on aura touché le fond, et il sera difficile de remonter. » Voilà qui est clairement dit. Puis de préciser : « Des sommes conséquentes sont annoncées, prévues et "fléchées" vers les outre-mers. Et il nous appartiendra de titiller nos élu.es pour qu'aucune somme qui pourrait être fléchée vers la Martinique ne s'en éloigne. » Et Philippe Jock d'évoquer un autre motif de crainte. « Les années d'élection ne sont pas propices à la commande publique », indiqua-t-il en effet, « mais malgré les campagnes électorales qui s'annoncent, il faudra que les acteurs publics soient au rendez-vous et que les investissements soient lancés. » A suivre ? En tout cas pour le dirigeant une réalité est patente : l'argent pouvant contribuer à la « relance » ne manque pas. « Par exemple l'Union Européenne, avec le dispositif *React-UE*, a prévu près de **51 milliards** d'euros pour l'ensemble de l'Europe », indiqua-t-il, « et sur lesquels nous es-

pérons bien que la Martinique ne sera pas oubliée. Il faut là aussi que nos élu.es interpellent sans relâche le gouvernement, pour savoir le montant qui nous sera attribué. Et vous pouvez compter sur les élu.es de la Chambre pour être vigilants. »

Abordant la fin de sa communication, Philippe Jock fit état de la mise en place d'une « cellule de veille » pour les entreprises du tourisme (« une initiative de **Carole Foulard**, la 1^{ère} vice-présidente de la CCIM ») pour que les acteurs du tourisme « aient les informations, en termes de dispositifs et mesures, en temps **réel** ». Puis le dirigeant revint notamment sur le changement de dénomination, il y a quelques mois, du « Pôle Consulaire de Formation » de la CCIM, devenu **SKILLFOR Campus** et qui désigne l'ensemble des activités de formation proposées par la structure. Un choix de nom anglophone « qui traduit bien notre volonté d'ouverture sur la **Caraiïbe**, d'attirer des jeunes en formation chez nous et d'ouvrir nos formations à des entrepreneurs de la Caraiïbe », expliqua Philippe Jock. Ainsi, 7 nouvelles filières devraient voir le jour à la rentrée 2021 : Digital et Numérique ; Tourisme et Développement durable ; Commerce et Distribution ; Marketing et Relation Clients ; Comptabilité, Finance et RH (Ressources Humaines) ; Gestion d'entreprise ; ainsi que Sciences et Technologies. « Il y a une refonte permanente de la carte de formations, pour faire en sorte qu'elle corresponde au mieux aux besoins du territoire », assura le dirigeant.

« Sa ki an fal-ou sé ta'w, sa ki an bèk-ou pa ta'w »

Interrogé sur ces sommes « fléchées » vers la Martinique, Philippe Jock tint à préciser « qu'elles ne sont pas encore sur le territoire ». Et d'illustrer son propos par cet exemple. « Sur ces sommes il y a **15 millions** pour le BTP, et sur ces 15 millions il y en a 6

qui sont versés aux EPCI (communautés d'agglomération) pour l'eau », indiqua-t-il, « les EPCI n'ont pas encore reçu ces fonds, mais doivent lancer les chantiers, qui ne le sont pas encore car ces EPCI n'ont pas encore l'argent. Toujours sur le BTP, il y a **9 millions** pour des travaux concernant les bâtiments publics. Je ne conteste pas que cette somme existe et ait été identifiée, mais aujourd'hui les entreprises martiniquaises n'ont pas encore eu l'appel d'offres, donc pas encore répondu. » Philippe Jock revint alors sur le "Plan de relance" porté par la CTM, dont l'examen serait prévu à l'occasion de la séance plénière de l'Assemblée de Martinique, ce 04 février. « Si ce *Plan de relance* est approuvé le 04 février, vous imaginez à quelle(s) date(s) les premières sommes seront disponibles », sembla déplorer le dirigeant, « chez nous on dit "sa ki an fal ou sé ta'w, sa ki an bèk-ou pa ta'w". Donc l'argent existe, mais n'est pas chez nous pour l'instant. Cet argent arrivera - je ne conteste pas que la volonté politique soit là - mais ça tarde à arriver. C'est pour ça que je dis que les défaillances d'entreprises, on les "attend" surtout à partir du **deuxième trimestre**. Parce que depuis septembre (2020, NDR) on travaille sur un *Plan de relance*, et qu'on n'est pas en capacité aujourd'hui d'en voir les effets **concrets** pour les entreprises. Même si je le répète, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté(s) comme dirait un élu que vous connaissez bien (Alfred Marie-Jeanne, NDR) les sommes existent. Et les projets aussi. Il y a des dossiers d'entreprises qui sont déjà prêts, pour lesquels l'entreprise attend simplement la notification de la subvention du "Programme Opérationnel" qui est train de se terminer. Et il y a des projets qui peuvent démarrer rapidement, mais pour lesquels il manque une signature ou un "bout" de financement qui traîne. » Le message est passé (probablement de nouveau).

Donc c'est une question politique qui fait que ça « traîne » ?, fut-il demandé à Philippe Jock. « C'est vrai que c'est politique », reconnut le dirigeant, « il faut plus de fluidité dans les relations, et surtout qu'on comprenne bien que le temps de l'entreprise n'est pas nécessairement le temps administratif. Dans la situation que nous connaissons, tendue et difficile, il faut simplifier les *process* pour que ça aille plus vite. Parce que les projets existent et qu'ils sont **nombreux**. » Enfin, questionné sur le devenir de cette contribution de 41 projets, Philippe Jock procéda au rappel suivant. « On l'a présentée aux présidents respectifs du *Conseil exécutif* et de l'Assemblée de la CTM, au ministre des outremer et au cabinet du 1^{er} ministre. », indiqua-t-il en effet, « certains de ces projets auraient été retenus par la CTM, mais nous en saurons plus le 04 février. » Gageons que, là-aussi, cette attente est « impatiente ».

Mike Irasque

A l'issue de ces "vœux à la presse", nous avons brièvement interrogé le président de la CCIM.

PHILIPPE JOCK :

« Dans le contexte sanitaire difficile que nous avons, plus de réactivité aurait été nécessaire »



Antilla : En termes de bilans chiffrés, quelle est la « facture » pour la CCIM eu égard à la crise sanitaire et à tout ce que la Chambre a déployé comme aide(s) aux entreprises en 2020 ?

Philippe Jock : On n'a pas fait ce calcul. En fait on a mobilisé toutes nos équipes, et c'est vrai que les fonctions-supports ont pris un peu de retard. Tout le monde a été mobilisé sur l'accompagnement des entreprises, et on ne peut pas dire qu'on ait eu des surcoûts, sauf en termes de matériel informatique puisqu'il a fallu, dans l'urgence, équiper l'ensemble des collaborateurs de la Chambre pour qu'ils soient en télétravail. Donc on a eu des factures informatiques qui ont "explosé". Nous avons plutôt des recettes en moins, parce qu'un certain nombre de manifestations que nous avons programmées, et qui étaient subventionnées, n'ont pas pu se réaliser.

Concernant le « Plan de relance » porté par la CTM, considérez-vous qu'il y a eu une carence en réactivité de la part de la Collectivité, dans sa prise en considération de ces 41 projets de « rebond » économique ?

J'ai envie de dire que le temps administratif n'est pas souvent celui de l'entreprise. Mais que dans le contexte sanitaire difficile que nous avons, plus de réactivité aurait été nécessaire. Mais je sais que c'est une "ma-

chine" lourde, que ce n'est pas toujours simple, qu'il faut réunir les commissions, l'Assemblée plénière (de la CTM) et que ça a pris un peu de temps. Aujourd'hui il faut très clairement que sur la mise en œuvre du 'Plan de relance' national et territorial, l'articulation soit bien claire et nette. Et qu'on ne perde pas de temps.

A votre connaissance cette « articulation » est-elle faite ou en cours ?

Je pense que oui, puisque la plénière de la CTM va, le 04 février*, examiner ce Plan territorial, qui a été fait en concertation avec l'Etat. Donc c'est un premier pas. Mais il faut que ça aille plus vite.

Nous sommes dans l'année des élections à la présidence de la CCIM : êtes-vous candidat à votre propre succession, selon l'expression consacrée ?

(sourire) Non je n'ai pas encore décidé si je me représente à la *Chambre de Commerce et d'Industrie*. C'est en novembre prochain, et il y a des échéances avant (sourire).

Echéances sur lesquelles vous avez envie de vous exprimer à notre « micro » ?

Pas pour l'instant (sourire).

Propos recueillis par Mike Irasque

*Entretien réalisé le 26/01/2021

« Xenophobie » et « misoxénie »

Weleje, a, l'Anse Couleuvre

Les événements récents qui se sont déroulés à l'anse Couleuvre, créant le buzz autour d'une altercation opposant des campeurs martiniquais, militants de la mouvance RVN, à un groupe de touristes dont les bagages ont été jetés à la mer, ont suscité une levée de boucliers dénonçant un acte de racisme. J'aimerais commenter ici cette accusation.

Tout d'abord, pour reconnaître que cet acte peut être qualifié de xénophobe. Pour ensuite interroger cette « xénophobie », en la rattachant à une interprétation étymologique rigoureuse. En effet, on traduit généralement « xénophobie » par « haine de l'étranger ». Or, en grec, « phobos » ne désigne pas « la haine », mais « une peur panique ». En fait, « xénophobie » devrait être traduit par « peur de l'étranger » ; le radical indiquant la « haine » (miso-) donnant éventuellement. « misoxénie ». pour traduction littérale de « haine de l'autre ». Ce terme, je l'ai composé pour rendre compte de l'ambiguïté des interprétations quant à une restitution loyale des incidents. Ces jeux de mots étymologiques, adossés à des tournures d'esprit précises, nous offrent l'opportunité salutaire d'un précieux recul dans l'analyse du monde tel qu'il est...

Certes, les déchainements de la haine passent souvent par l'expérience préalable d'une peur angoissante. Mais, en toute logique, on ne saurait confondre ces deux niveaux de vécu. Si elle peut y conduire, la peur n'est pas la haine.

Or, la peur est le sentiment dominant la planète actuellement. C'est un sentiment né de la pandémie, savamment instillé, nourri, entretenu, dans le but d'affaiblir les résistances et d'imposer partout le contrôle sécuritaire de l'Etat, selon le modèle de société dont le PC chinois fait actuellement la promotion active.

A ce titre, cette peur institutionnellement entretenue s'apparente à une politique de la terreur. Terroriser les populations, pour les contraindre à valider les tendances illibérales, les populismes guerriers et les programmes antisociaux de la guerre économique mondiale. Ainsi, les forces de l'ordre sont actuellement prioritairement mobilisées dans le harcèlement répressif

des manifestations festives, la fête et le partage convivial symbolisant la résistance à l'ordre nouveau qui nous menace.

« Nous sommes en guerre » a proclamé E. Macron. Cela lui donne tous les droits de mettre entre parenthèses le Droit. Cela lui ouvre, à lui et à son administration, l'opportunité d'imposer, à tous, l'arbitraire de décisions à géométrie variable, avec pour principale conséquence de priver les plus faibles des ressources de leurs urbanités solidaires. Alors que nous ne sommes pas maîtres des décisions relatives à notre carnaval (malgré la mascarade des négociations), le pouvoir parisien – pour complaire aux intérêts économiques – contrevient à son propre principe de précaution et livre notre espace micro insulaire à la menace qu'il prétend combattre, en autorisant près de cent mille touristes à braver les contraintes générales, pour venir profiter du soleil et prendre du bon temps.

Face à ces atteintes gravissimes à nos droits élémentaires et à notre sécurité sanitaire, notons que les réactions au terrorisme d'Etat, prenant des formes variables, atteignent une ampleur inédite sur la planète. Notons également que la peur de l'étranger (xénophobie) se répand à l'échelle mondiale. Wikipédia recense des actes de xénophobie liés au Covid au Cameroun, en Egypte, au Nigeria, au Canada, aux Etats-Unis, en Chine, en Corée du Sud, à Hong Kong, en Israël, au Japon, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, au Vietnam, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Allemagne, en Finlande, en Espagne, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Russie, en Ukraine et... en France !

On ne saurait qualifier de malsain cet inventaire hétéroclite, sans fustiger les ordonnateurs officiels de cette distanciation sociale et culturelle organisée.

Ceux qui ont mis en œuvre ce chaos général, nous imposant de suivre comme des moutons les errements confus de leurs contradictions, tout à la défense de leurs privilèges vacillants, portent la responsabilité majeure de la suite des événements. Ceux qui acceptent le fait que, dans ce contexte de crise généralisée, une communauté comme la nôtre puisse encore être dirigée par l'arbitraire d'un gouverneur envoyé, ou par le fait du prince exécutif, s'exposent aux

camouflets et aux démentis de réponses de plus en plus radicales. Ceux qui escomptaient la soumission du peuple et sa complicité dans la prostitution du pays, feront les frais de leur naïveté dans l'analyse du rapport de force. Ignorer le ressentiment né de la corruption du dossier chlordécone, de son impact au sein de la jeunesse, c'est se préparer des lendemains qui brûlent, des soirées molotov au parfum lacrymogène, et un réservoir de haines que nul ne saura contenir. Conjugué à la vague mondiale des populismes nationalistes, ce ressentiment alimente une expression renouvelée de l'autochtonie (le lien à la terre natale), sentiment renforcé par la nature insulaire de notre identité et par les menaces qu'elle affronte pour s'affirmer. Les incidents de l'Anse Couleuvre, pour regrettables qu'ils soient, ne sont qu'un épisode du nouveau cycle de lutte qui s'est engagé, dans le contexte mondialisé d'une guerre « sanitaire », pour la reconnaissance de nos droits autochtones à définir nous-mêmes les conditions de notre sécurité (matérielle, sanitaire, alimentaire). Dans cette guerre qu'on nous impose, **sé pa ansèl manman ka fè yich méchan!** Souffrez, indignés hypocrites, qu'à rebours de vos courbettes subalternes, des enfants du pays expriment leur colère et manifestent leur détermination à prendre possession de leur propre héritage. Rien n'est pire que d'être traité en décor, d'entretenir la posture stérile du spectateur. Car un homme qui crie n'est pas un ours qui danse...

Je salue ici la sagesse des touristes qui n'ont pas porté plainte. A travers ce geste d'apaisement, je veux croire qu'ils ont compris qu'ils n'étaient pas mis en cause à titre personnel. Mais que, dans une dimension systémique, leur désir d'exotisme et leurs choix consuméristes étaient manipulés par des intérêts néocoloniaux prédateurs, qui tendent à nous fragiliser, à nous marginaliser et à nous exclure de notre propre pays. L'heure viendra des retrouvailles apaisées. L'heure viendra de la dignité partagée.

Pour l'heure, il s'agit de mettre les deux pieds dans le plat de lentilles...

Par Ali Babar Kenjah

ANTILLA

UN NUMÉRO SPÉCIAL À NE PAS MANQUER

Special

LE LOGEMENT SOCIAL EN MARTINIQUE

LES ACTEURS

LES AIDES

L'AVENIR

DISPONIBLE LE 10 FÉVRIER



Martinique :

Décroissance démographique, les vraies raisons...



Le gouvernement français décide d'organiser l'émigration massive d'une population. D'où la création d'un bureau d'émigration, le BUMI-DOM qui, entre 1963 et 1981, provoquera le départ de 85 863 Antillais en âge de procréer, soit 50 078 hommes et 35 585 femmes, auxquels il faut ajouter les départs volontaires hors la filière du bureau des migrations. Cette incitation au départ très clairement voulue et organisée par les autorités françaises sera contestée vigoureusement par un certain nombre d'intellectuels.

Ainsi Edouard Glissant dénonce dès 1963 cette politique migratoire concernant notre jeunesse dans un article intitulé « Problèmes de la jeunesse antillaise » publié dans la revue *Présence Africaine*, politique qui selon lui cherchait à éviter toute révolte en coupant le pays de sa jeunesse : « Le pays, écrit-il, vidé de son sang jeune sera sans ressort et pourra être tenu en toute quiétude ». Il ne sera pas le seul. A la même période, une réunion organisée par les autorités françaises sur le **BUMI-DOM** et qui s'est tenue au Cinéma Théâtre à Fort-de-France provoquait la contestation de plusieurs jeunes. Mais c'est Césaire qui, en novembre 1977 à l'assemblée nationale, énoncera le concept radical de « génocide par substitution » en précisant : « Je redoute autant la recolonisation sournoise que le génocide rampant ».

Cette politique migratoire annonçait alors la transition démographique, y compris la situation démographique actuelle, marquée par le vieillisse-

Notre pays connaît une indiscutable décroissance démographique. C'est un sujet suffisamment grave pour ne point se satisfaire d'explications relevant de lieux communs, lesquels résultent d'un spontanisme simpliste. Vieillesse de la population et déficit migratoire nous amènent donc à un premier constat : il convient d'analyser une situation qui relève d'une transition démographique d'une grande brutalité avec des conséquences économiques et sociales peu viables.

Au début des années 1960, les moins de vingt ans constituent 50% de la population martiniquaise. Nous sommes alors dans une situation économique défavorable. La crise qui frappe en particulier toute l'économie de plantation touche les travailleurs agricoles et provoque la

fermeture les unes après les autres des usines productrices de sucre. Deux immigrations en résultent : l'une vers Fort-de-France avec le développement d'une ceinture populaire autour de cette ville et l'autre vers la France qui exprime à cette époque un important besoin de main-d'œuvre.

La conjoncture est aussi politique. Décembre 59, où la jeunesse fut active et engagée, est passé par là, l'**OJAM** (Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste Martiniquaise) se manifeste quelques temps plus tard, la question de l'autonomie se fait entendre, la révolution cubaine est constituée en modèle par certains martiniquais, la guerre d'Algérie est en cours, des grèves d'ouvriers agricoles se terminent le plus souvent dans le sang. La situation est donc extrêmement tendue et la jeunesse pléthorique de notre population est clairement perçue aux yeux des institutions comme un réel danger.

ment de la population, dont il faut analyser les causes avec lucidité. On évoque très spontanément la réalité du chômage pour expliquer le départ des jeunes. Ce lieu commun, aux deux sens du terme, n'explique pas tout. Je ferai d'abord remarquer que, contrairement à ce qui est souvent inféré, notre taux de chômage, certes toujours élevé, est néanmoins en baisse : il est de 15% en Martinique, quand il était à 17% deux ans auparavant. **L'INSEE** précise à ce propos : « **Ce recul s'explique par une augmentation du nombre d'emplois alors que la population active est stable en 2019.** »

S'exerce donc lentement un développement de l'emploi.

Il convient d'autre part de prendre en compte la réalité du taux de fécondité qui est un élément notoire de la décroissance démographique. A partir des années 1970, la chute de la fécondité est un phénomène qui s'amplifie dès lors que les moyens contraceptifs ont permis aux femmes de maîtriser leur fécondité. On est passé d'un taux de fécondité de 6 enfants en moyenne en 1965 à un taux de 3 enfants dix ans plus tard, avant d'en arriver à un taux de fécondité en dessous de 2 enfants aujourd'hui. Il est clair que les mutations socio-culturelles sont à l'origine d'une telle évolution.

Sur le plan professionnel, dans une étude

collective (avec Franck Temporal et Stéphane Bernard), notre collègue Claude Marie soulignait que, déjà en 2007, 42 % des martiniquais âgés de 18 à 34 ans « occupant un emploi résidaient en métropole ». Ce phénomène qui consiste à quitter le pays pour aller vivre là-bas s'est confirmé les années suivantes. C'est que la mondialisation implique aussi la possibilité d'une expérience de vie ailleurs, là où les perspectives sont profitables.

Or nos observations, travaux et enquêtes menés en Martinique nous montrent que ce n'est pas, seulement pour certains, un problème de chômage qui provoque le départ, mais bien un problème sociétal. Pour exercer ce qu'on pourrait appeler *le métier de vivre*, la Martinique, comme la Guadeloupe d'ailleurs, est devenue une société peu attractive qui dans la vie quotidienne produit chez les citoyens protestation et récrimination. Qu'il s'agisse des relations sociales trop facilement conflictuelles, de l'accès au logement, des problèmes de transport, de l'accès à l'eau, de la

formation universitaire ou de l'appétit de connaissances, etc. notre société pour beaucoup de jeunes cherchant l'épanouissement, ce qui est leur droit le plus absolu, se révèle peu attractive. On ne peut analyser le départ des jeunes Martiniquais sans prendre en compte cette dimension de moins en moins attachante du pays où un sentiment de mal-être se fait sentir, particulièrement chez les jeunes. Prendre cela en compte est une exigence du discernement sociologique que confirment d'ailleurs plusieurs enquêtes.

Aimé Césaire, si souvent lucide, n'avait-il pas parlé à propos du pays de « cet avatar d'une version du paradis absurdemment ratée » ?

Ce n'était pas là dénigrement, c'était là, allant aux fondements ultimes, exigence de penser dans la clairvoyance.

**André Lucrèce,
Ecrivain, Sociologue.**



== Ajl 02118.1957 ==

GHL
EURL au capital de 2000 euros
Siège Social : Route des bambous
Quartier VOLCART
97228 SAINTE-LUCE
820 726 115 RCS de Fort de France

La 15/01/2021, l'associé unique LAUREOTE Hervé procède à la modification des statuts de la société en y ajoutant de nouvelles activités : domiciliation d'entreprises, conseils, formations et locations d'espaces.

Ajl 02118.1957

terrains et leurs ventes en totalité ou par lots, l'obtention de crédits et de garantie d'achèvement. **Durée** : 50 ans. **Capital** : 1000€uros. **Gérant** : Monsieur NADEAU Olivier. **Immatriculation** : RCS de Fort de France.

Pour avis et mention
 Ajl 02115.1957

== Ajl 02104.1957 ==

SCI JAS
Société civile Immobilière
Capital : 152. 45 EUROS
Siège: 15 Rue Jacques Hillairet 75012 Paris
391140787 RCS Paris

Suivant procès-verbal en date du 20 octobre 2020, l'assemblée extraordinaire, les associés ont décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Quartier Pointe La Rose 97231 Le Robert. Le société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Fort de France désormais compétent à son égard.

Ajl 02104.1957

== Ajl 02105.1957 ==

Maître Catherine RODAP
Avocat au Barreau de la Martinique
53, Lot. Bellevue Acajou
97232 LAMENTIN
Tél. 0596 73 78 48 - Fax 0596 73 78 08

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES -
ROLE N° 20/0004

Il sera procédé le **MARDI 16 MARS 2021, à 10 HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle des Saisies immobilières, Palais de Justice - 35 Bd du Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur selon jugement du 17 Novembre 2020, du bien suivant : **Un immeuble consistant en un appartement - lot N°1 - de type F4 de 101,66 m2 hors loi Carrez dépendant d'un ensemble immobilier situé à Fort-de-France 97200 - Martinique, La Charmeuse, quartier Ravine Viline Nord, cadastré Section O n°338.** L'appartement est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, porte 4, comprenant séjour, cuisine, trois chambres, 2 salles d'eau avec WC dont 1 attenante à la chambre 1, 1 balcon loggia et 1 terrasse de 12,92 m2 ; et le droit à la jouissance exclusive de l'emplacement de parking situé au sous-sol du bâtiment A, portant le n°1 du plan du sous-sol ainsi que les soixante-dix-huit millièmes (78/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales. La Résidence est calme, proche de toutes commodités et située à 10

minutes du Centre-Ville de Fort-de-France. L'appartement est loué depuis le 01 Août 2018 : loyer : 850 euros par mois. **Selon procès-verbal de description dressé, le 05 novembre 2019, par Maître Déborah MARIE, Huissier de Justice soussignée associée de l'étude H** : Saisi par la **société NACC**, société par actions simplifiées, au capital de 4.945.220,33 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n°407 917 111, dont le siège social est 37 boulevard Suchet 75016 - PARIS, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la Caisse d'Epargne CEPAC suite à un acte authentique du 12 août 2016 reçu le 18 octobre 2016 par Maître Sandrine LEROY-DEMOULINS, notaire à Paris associée de la SCP GINISTY BLANCHET LEROY-DEMOULINS HEBERT, contenant cession de créances par la Caisse d'Epargne CEPAC au profit de la société NACC; **ayant pour Avocat constitué, Maître Catherine RODAP, Avocate, 53 lotissement Bellevue Acajou 97232 LAMENTIN. La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 70.000 € (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente).** Pour toute visite des lieux, il conviendra de s'adresser à l'Etude de Me Déborah MARIE, huissier de justice associée de l'étude d'huissiers « H » sise Espace la Caye - Bât B. - RDC - Petit paradis - 97233 - Schoelcher - 05.96.72.86.00 qui a dressé le PV de description. Le cahier des charges auquel est annexé le procès-verbal de description a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Me RODAP. Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Martinique, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. **Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Me RODAP.**

Ajl 02105.1957

== Ajl 02106.1957 ==

Maître Catherine RODAP
Avocat au Barreau de la Martinique
53, Lot. Bellevue Acajou - 97232 LAMENTIN
Tél. 0596 73 78 48 - Fax 0596 73 78 08

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES -
ROLE N° 18/00132

Il sera procédé le **MARDI 16 MARS 2021 - 10 HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle des Saisies immobilières, Palais de Justice - 35 Bd du Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, selon jugement du 17 Novembre 2020, du bien suivant : **Un appartement de type F4, d'une superficie HLC de 100,14 m², formant le lot N°48, portant le N°36 situé au 2ième étage du bâtiment PLUTON, aile droite, de la Résidence LES VERSANTS DE MONTGERALDE, Lotissement Montgéralde, Avenue de la Vallée, et les 254/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ainsi que les 1.039/10.000èmes des parties communes spéciales du bâtiment PLUTON. La distribution est la suivante : 1 couloir de distribution - 1 Séjour Salon - 1 Cuisine - 3 Chambres - 3 salles d'eau dont 2 attenantes aux chambres 1 et 3 - 1 WC - 1 terrasse de 11,86 m² et 1 balcon. Le logement est inoccupé. Le bâtiment est sécurisé par une porte métallique avec digicode, et aménagé d'un ascenseur. La Résidence avec un**

parking privé est fermée par un portail métallique coulissant avec portillon d'accès. Le quartier est calme et agréable et le logement bien ventilé. Selon procès-verbal de description d'huissier de justice du 14 Septembre 2018. Saisi par la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL CREDIT SOCIAL**, Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France sous le numéro 303 915 201, numéro de gestion 85 D 18, dont le siège social était Angles des rues Garnier Pagès et Isambert 97200 Fort-de-France et actuellement 110 rue Ernest Deprégo 97200 Fort-de-France, prise en la personne de son représentant légal en exercice, y domicilié ; **ayant pour Avocat constitué, Maître Catherine RODAP, Avocat, 53 lotissement Bellevue Acajou 97232 LAMENTIN. La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 60.000 € (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente).** Pour toute visite des lieux, il conviendra de s'adresser à l'Etude de la SCP d'huissiers H -Mes Déborah MARIE et William JOSEPHINE, Espace la CAYE, Bât. B - RDC - Petit Paradis - 97233 - Schoelcher - Tel : 05.96.72.86.00 - qui a dressé le PV de description. Le cahier des charges auquel est annexé le procès-verbal de description a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Me RODAP. Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Fort de France, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. **Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Me RODAP.**

Ajl 02106.1957

== Ajl 02109.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte Sous Seing Privé du 01/02/2021 Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : Entretien et Services Divers. **Forme** : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique. **Siège** : 28 rue de la Ravine - L'ermitage - 97200 Fort de France. **Objet** : L'entretien d'espaces verts (tonte, taille, élagage...), Nettoyage haute pression et autres travaux divers. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euros chacune. **La gérance est assurée par** : **Nom** : ORSINET. **Prénoms** : Hervé. **Adresse** : 28 rue de la Ravine - L'ermitage - 97200 Fort de France. Immatriculation de la Société au R.C.S de : **Fort de France.**

Pour avis
 Le Gérant
 Ajl 02109.1957

== Ajl 02110.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 28/01/2021, il a été constitué une SASU. **Dénomination sociale** : ATOUT METAL CONFECTION. **Capital** : 5000.00€. **Siège** : Quartier Soudon 97232 Le Lamentin. **Objet** : Toutes fabrications métalliques. **Durée** : 99 ans. **Président** : M. La-loupe Sébastien domicilié Acajou Nord Bat. 3 Porte 24 - 3ème étage - 97232 Le Lamentin. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

Ajl 02110.1957

== Ajl 02111.1957 ==

Restaurant « DELICES ANTILLAIS »
SARL au capital de 3500 €
Siège social : quartier Saint-Jacques
97230 SAINTE-MARIE

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/11/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/11/2020, il a été nommé liquidateur(s) M FRANCOIS-ENDELMONT Claude demeurant au quartier Reculé 97230 SAINTE-MARIE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 02111.1957

== Ajl 02114.1957 ==

Avis de cession de parts

Avis est donné de la cession de parts de la Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : SAS. **Dénomination sociale** : BATICWORKS. **Décision** : Assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2021. **Date d'effet** : 16 janvier 2021. **Siège social** : 18 RUE KANN RIBANNE 97200 FORT DE FRANCE. **SIREN** : 883 045 296. **Capital social** : 8000 €. **Cédant** : Monsieur VIVIES Jean Luc, demeurant Maison 15, Quartier Josseaud, 97211 RIVIERE PILOTE. **Bénéficiaire** : Madame EGUENTA épouse MIRSA Germaine, demeurant Quartier Laugier, 97215 RIVIERE SALEE. **Nombre de parts** : 16. **Immatriculation** : RCS de Fort de France.

Pour avis
Le Président
Ajl 02114.1957

== Ajl 02112.1957 ==

S.E RESTAURANT
"FORET DE LA PHILIPPE"
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 239 route de Marigot
Quartier Saint-Jacques
97230 SAINTE-MARIE

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/11/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/11/2020, il a été nommé liquidateur(s) M FRANCOIS-ENDELMONT Claude demeurant quartier Reculé 97230 SAINTE-MARIE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Ajl 02112.1957

== Ajl 02115.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 Janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme juridique** : SCI. **Dénomination** : PLAISANCE. **Siège social** : C/° Eurag, résidence Guimauve Bât E local 6 Palmiste 97232 Le Lamentin. **Objet** : La mise en place de toutes opérations juridiques et financières concourant à la réalisation de programme de lotissement, notamment l'acquisition de terrains et leurs reventes en totalité ou par lots, l'obtention de crédits et de garantie d'achèvement. **Durée** : 50 ans. **Capital** : 1000€uros. **Gérant** : Monsieur NADEAU Olivier. **Immatriculation** : RCS de Fort de France.

Pour avis et mention
Ajl 02115.1957

== Ajl 02116.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme juridique** : SCCV. **Dénomination** : Le Parc de Tivoli. **Siège social** : C/° Eurag, résidence Guimauve Bât E local 6 Palmiste 97232 Le Lamentin. **Objet** : L'acquisition par voie d'achat de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous bien de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état de futur d'achèvement. **Durée** : 50 ans. **Capital** : 1000€uros. **Gérant** : Madame TREBEAU Céline. **Immatriculation** : RCS de Fort de France.

Pour avis et mention
Ajl 02116.1957

== Ajl 02117.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Création d'une Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1000 € de **dénomination sociale** « SARL PHIL EAT » pour une **durée** de 99 ans, représentée par son **Gérant**, Monsieur Philippe Donon, dont le **siège social** est situé à la résidence les Hautes Rives – Bat A - Appt 1 , 97 212 Saint- Joseph , ayant pour **activité** la fourniture de services de traiteur, de restauration, d'organisation de réception, l'élaboration et la transformation de produits alimentaires, et plus généralement toutes opérations commerciales, civiles, financières, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Ajl 02117.1957

UNE ANNONCE LÉGALE

À FAIRE PASSER ?

ANTILLA

Tél.

0596 75 48 68

== Ajl 02119.1957 ==

Maître Catherine RODAP
Avocat au Barreau de la Martinique
53, Lot. Bellevue Acajou – 97232 LAMENTIN
Tél. 0596 73 78 48 – Fax 0596 73 78 08

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES -

Il sera procédé le **MARDI 16 Mars 2021, à 10 HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle des Saisies immobilières, Palais de Justice - 35 Bd du Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur : **Un immeuble situé à Fort-de-France (97200) - 7 Rue Gabriel PERI - quartier des Terres Sainville** consistant en un terrain de 01 are et 15 centiares, cadastré section AZ n°771, **sur lequel repose une construction en dur sur 2 niveaux** de 165,31 m2 hors loi carrez, inoccupé, à l'état d'abandon, dont les accès ont été sécurisés. **Au premier niveau** : 1 pièce principale, 1 couloir de distribution, 2 pièces, 1 salle d'eau, 1 cour extérieure. **Au deuxième niveau** : 1 couloir de distribution, 3 pièces, 1 terrasse, 1 cuisine, 1 salle d'eau, 1 wc indépendant. **Selon procès-verbal de description dressé, le 22 janvier 2021, par Maître Déborah MARIE, Huisnier de Justice.** Saisi par **Maître Michel BES, Mandataire Judiciaire, associé de la SCP BR & ASSOCIES dont le siège social est sis Centre d'Affaires Dillon Valmenière, Bât. D/E Route de la Pointe des Sables BP 69 – 97250 FORT DE FRANCE CEDEX**, agissant en qualité de **liquidateur judiciaire en vertu d'une ordonnance du Juge Commissaire** près le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France du 24 Septembre 2020, autorisant la vente par voie d'adjudication à la barre du Tribunal, fixant la mise à prix et les conditions essentielles de la vente ; **ayant pour Avocat constitué, Maître Catherine RODAP, Avocat, 53 Lotissement Bellevue Acajou 97232 LAMENTIN. La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 50.000 € (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente).** Pour toute visite des lieux, il conviendra de s'adresser à l'Etude de Me Déborah MARIE huisnier de justice associée de l'étude H et dont l'étude est Espace La Caye – Bât B – RDC – Petit Paradis – 97233 – Schoelcher - 05.96.72.86.00 qui a dressé le PV de description. Le cahier des charges auquel est annexé le procès-verbal de description a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Me RODAP. Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Martinique, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. **Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Me RODAP.**

Ajl 02119.1957

== Ajl 02120.1957 ==

Maître Catherine RODAP
Avocat au Barreau de la Martinique
53, Lot. Bellevue Acajou – 97232 LAMENTIN
Tél. 0596 73 78 48 – Fax 0596 73 78 08

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES -

Il sera procédé le **MARDI 16 Mars 2021, à 10 HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle des Saisies immobilières, Palais de Justice - 35 Bd du Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur : **Un immeuble situé à Fort-de-France - 30 Rue Gabriel PERI – quartier des Terres Sainville** consistant en un terrain de 01 are et 23 centiares en friche et nu de toute construction, cadastré section AZ n°830 se situant entre deux immeubles en dur. **Selon procès-verbal de description dressé, le 22 janvier 2021, par Maître Déborah MARIE, Huisnier de Justice.** Saisi par **Maître Michel BES, Mandataire Judiciaire, associé de la SCP BR & ASSOCIES dont le siège social est sis Centre d'Affaires Dillon Valmenière, Bât. D/E Route de la Pointe des Sables BP 69 – 97250 FORT DE FRANCE CEDEX**, agissant en qualité de **liquidateur judiciaire en vertu d'une ordonnance du Juge Commissaire** près le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France du 24 Septembre 2020, autorisant la vente par voie d'adjudication à la barre du Tribunal, fixant la mise à prix et les conditions essentielles de la vente ; **ayant pour Avocat constitué, Maître Catherine RODAP, Avocat, 53 Lotissement Bellevue Acajou 97232 LAMENTIN. La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 30.000 € (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente).** Pour toute visite des lieux, il conviendra de s'adresser à l'Etude de Me Déborah MARIE huisnier de justice associée de l'étude H et dont l'étude est Espace La Caye – Bât B – RDC – Petit Paradis – 97233 – Schoelcher - 05.96.72.86.00 qui a dressé le PV de description. Le cahier des charges auquel est annexé le procès-verbal de description a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Me RODAP. Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Martinique, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. **Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Me RODAP.**

Ajl 02120.1957

== Ajl 02121.1957 ==

CLEAN GARDEN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 65 000 €
Sucrerie Route de Grand Fond
(97222) CASE-PILOTE
R.C.S Fort de France 393 519 525

Par une AGO en date du 04/01/2021, les associés de la société CLEAN GARDEN ont nommé à compter de ce jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société LAUHON AUDIT ET COMMISSARIAT (LACO) SARL immatriculée au RCS de FDF sous le n° 399 434 802 et à la compagnie nationale sous le n° 95090019, sise au 12 rue des Arts et Métiers - Immeuble Equinoxes - 97200 - Fort-de-France, représentée par sa gérante Mme Valérie-Anne LAUHON et ce en remplacement de M. Romain JANVIER CAC titulaire, le cas et de et M. Michel MERLINI CAC suppléant tous deux partant leur mandat ayant pris fin à la clôture de l'exercice 2019. Modification au RCS de Fort de France.

Pour avis et mention.
 Ajl 02121.1957

== Ajl 02122.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/01/2021 il a été constituée une SASU dénommée YL PROVIDER, **Siège** : YLP, **Siège social**: 56 RUE DE LA COURTILLE REDOUTE 97200 Fort-de-France, **Capital social**: 1 000€, **Objet social**: Toutes prestations de consultants de conseils de services ou d'apport d'affaires, **Président**: Yannick LAGAVILLE, **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Fort-de-France.

Ajl 02122.1957

== Ajl 02123.1957 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/02/2021, il a été constitué une SARL dénommée : **Dénomination** : CONTACT AMBULANCE. **Siège social** : IMPASSE DU GENERAL DE VASSOIGNE 97215 RIVIERE SALEE. **Capital** : 3000,00€. **Objet** : TRANSPORT AMBULANCES, VSL ET TAXI ET TOUTE AUTRE ACTIVITE SE RAPPORTANT AU TRANSPORT SANITAIRE. **Gérant** : Mr LUCIEN Jordan, né le 20/08/1993 à FORT DE FRANCE. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de la ville.

Ajl 02123.1957

UNE ANNONCE LÉGALE
À FAIRE PASSER ?
ANTILLA
Tél. : 0596 75 48 68



MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902

VISITES CONTÉES AU MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902



Olivier Compière, architecte. Photo Jean-Baptiste Barret.

MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902 | MUSÉE FRANK A. PERRET

Ouvert tous les jours de 9h à 18h
169 rue Victor-Hugo
Saint-Pierre, Martinique
www.memorial1902.org
www.facebook.com/memorial1902
Tel. 05 96 78 15 16

A l'occasion des vacances de fin d'année, le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret propose des visites contées aux enfants et à leurs parents. En créole ou en français, ces visites vous feront découvrir l'histoire de Saint-Pierre, d'une manière adaptée aux familles.

Visites contées en français tous les jours du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 à 10h.

Visite contée en créole les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 à 15h.

Inscription obligatoire au 05 96 78 15 16
ou contact@memorial1902.org
Activité à partir de 3 ans
Durée : 45 minutes environ

Tarif : la visite contée est comprise dans le ticket d'entrée
Enfant (- 7 ans) = gratuit
Enfant (7-17 ans) = 6 €
Adulte = 8 €

Le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret a ouvert ses portes le 8 mai 2019, date anniversaire de l'éruption de la montagne Pelée et de la destruction de Saint-Pierre qu'il commémore. Il témoigne de la vie à Saint-Pierre en 1902.

Ce musée municipal de la Ville de Saint-Pierre bénéficie du label « Musée de France » décerné par le ministère de la Culture. Il est géré par la Fondation Clément dans le cadre d'une délégation de service public de sept ans.

Au cours de l'année 2019, il a accueilli plus de 40 000 visiteurs dont 2 000 scolaires. Les Martiniquais ont représenté 60 % de sa fréquentation ce qui témoigne de leur intérêt pour cette histoire exceptionnelle.

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE
VODKA



Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



NOÛT & CHANDON
CHAMPAGNE

SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHËLCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR